

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 SEPTEMBRE 2023

~ ~ ~

Procès-verbal

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle Forum le 26 septembre 2023 au siège de Vienne Condrieu Agglomération, bât Antarès, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 19 septembre 2023, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Quorum : 26

Nombre de conseillers assistant à la séance : 47

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Florence DAVID à M. Christian PETREQUIN, Mme Hilda DERMIDJIAN à Mme Sophie PORNET, Mme Anny GELAS à Mme Maryline SILVESTRE.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par M. Michel CHARMET, M. Denis PEILLOT représenté par Mme Réfija BABACIC, M. Isidore POLO représenté par Mme Marcelle DELPHIS.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

Ouverture de la séance à 19h10.

Thierry KOVACS : « Le quorum est atteint.

Avec la convocation de ce jour, vous avez le compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 27 juin dernier. Est-ce qu'il y a des observations ou des commentaires sur ce compte-rendu ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions à son adoption ? Non participations au vote ? Des abstentions ? Non. Il est adopté. Merci. »

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de Vienne Condrieu Agglomération sur les exercices 2018 et suivants.

Thierry KOVACS : « Je vous rappelle que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'Agglomération au cours des exercices 2018 et suivants.

Ce contrôle s'est déroulé en 2021 et 2022 et le conseil communautaire a délibéré sur le rapport d'observations définitives le 27 septembre 2022.

Un an après, c'est la loi maintenant, nous devons présenter dans un rapport les actions qui ont été entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour rappel, le rapport d'observations définitives comportait 6 recommandations :

- **Recommandation n°1** : Fiabiliser et étendre la gestion en autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) en s'appuyant sur une programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Suite donnée :

Dans le rapport d'orientation budgétaire 2023 approuvé en conseil communautaire le 13 décembre 2022, un chapitre nouveau a été consacré à la « mise en perspective des engagements pluriannuels d'investissement » pour les opérations d'investissement en cours ou à venir telles qu'elles étaient identifiées.

A ce stade, cette « mise en perspective » ne constituait pas une « Programmation Pluriannuelle d'Investissement » (PPI) qui restait à construire. Mais elle représentait le premier jalon pour son élaboration.

Concernant les montants, la présentation comprenait :

- le coût de l'opération brut avec le niveau de maturité de son estimation (programme, AVP...) ;
- le coût net de l'opération déduction faite des financements attendus, c'est-à-dire le reste à charge pour l'Agglo ;
- le crédit de paiement envisagé au BP 2023 ;
- le solde à budgéter sur les exercices suivants.

Les crédits de paiements à inscrire sur les exercices suivants seront précisés en regard de l'avancement des projets et tiendront compte des capacités budgétaires en investissement de chaque exercice. La construction annuelle du budget d'investissement donnera ensuite lieu à des ajustements dans la priorisation des projets.

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement a été systématisé pour les opérations spécifiques pluriannuelles dont le montant pouvait être chiffré.

Par ailleurs, la délibération relative aux AP/CP approuvée le 25 janvier 2023, concomitamment au budget primitif 2023, a fait l'objet d'une présentation enrichie, avec un tableau annexe incluant désormais un bilan de l'année écoulée pour les AP/CP existantes et détaillant année par année, au-delà de 2023 et jusqu'à la fin du mandat, les crédits de paiement qu'il est prévu d'ouvrir. Cette présentation a été mise à jour au regard des ajustements réalisés dans le cadre du budget supplémentaire, lors du conseil communautaire du 28 juin 2023.

Parallèlement, les outils de travail relatifs à la programmation pluriannuelle des investissements sont en cours de mise en place.

- **Recommandation n°2** : Mettre fin au régime irrégulier de décompte en heures des congés annuels, jours de réduction du temps de travail (RTT) et jours de fractionnement.

Suite donnée :

Ce dispositif très apprécié par nos salariés a été abrogé au 1^{er} janvier 2023 après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 10 novembre 2022 qui prenait acte de cette obligation.

- **Recommandation n°3** : Fonder les décisions d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sur la procédure de l'évaluation professionnelle annuelle.

Suite donnée :

Le support des entretiens professionnels annuels a fait l'objet d'un travail d'approfondissement pour intégrer les critères d'appréciation du complément indemnitaire annuel corrélés à la manière de servir. Ce document a été approuvé à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire en date du 10 novembre 2022 et mis en œuvre. Il est dans la campagne d'entretien professionnel 2023.

- **Recommandation n°4** : En matière d'attribution des places en crèche, rendre publique la grille de critères et communiquer aux familles, à l'issue des commissions d'attribution, les points obtenus et le rang de classement de leur demande,

Suite donnée :

Le conseil communautaire a approuvé en séance du 10 mai 2022 le nouveau règlement de préinscription en EAJE.

Ce règlement, rendu public sur le site internet de l'Agglomération, a été communiqué à toutes les familles et explicite :

- les conditions d'accès,
- la démarche de préinscription,
- le traitement de la demande d'une manière globale et plus spécifique si situations particulières,
- la réponse à la demande,
- la grille de pondération appliquée,
- la composition de la commission d'attribution des places,
- la liste des affections à longue durée justifiant une pondération spécifique,
- la liste des EAJE concernés par la commission d'attribution des places.

A l'issue des commissions les points obtenus sont communiqués aux familles ayant reçu une réponse négative.

En revanche le rang de classement de leur demande étant fluctuant en fonction de l'évolution des demandes en cours, et si vous avez un nouvel inscrit qui coche un certain nombre de case et a plus de point qu'un autre forcément il n'y a pas de liste qui remonte systématiquement donc on considère que cette liste ne présente pas d'intérêt à communication. Une personne par exemple qui était en 4, les 3 premiers dossiers sont passés mais si à la commission suivante il y a de nouveaux inscrits qui ont plus de points ce serait induire en erreur le candidat qui imaginerait que c'est son tour.

- **Recommandation n°5** : Mettre fin au recours à des contrats horaires.

Suite donnée :

Après information du Comité Technique Paritaire du 10 novembre 2022 la communauté d'Agglomération a mis fin au recours aux contrats horaires au 31 décembre 2022.

- **Recommandation n°6** : Adopter un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Suite donnée :

Le processus d'élaboration du nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été engagé dès le mois de mai 2022. Ce PLPDMA sera soumis à un prochain conseil communautaire en 2023.

Je vous propose de prendre acte de la présentation des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Vienne Condrieu Agglomération pour les exercices 2018 et suivants. Il fallait que je vous donne bien évidemment communication de tout ça pour que ce soit bien intégré au procès-verbal.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Nous prenons acte je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE de la présentation des actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Vienne Condrieu Agglomération pour les exercices 2018 et suivants,

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2022 de Vienne Condrieu Agglomération

Thierry KOVACS : « Saluons le travail de tous nos services et du service communication en particulier qui a mis en page de manière très agréable ce document des actions menées. »

Claudine PERROT-BERTON : « Nous pouvons tous être fiers de ce rapport d'activité 2022. Il est beau, ce n'est pas parce que je suis déléguée à la communication que je vous dis ça, et il est très bien fait car il retrace tout ce que les services ont réalisé l'année précédente en s'appuyant sur les indicateurs qui permettent de suivre les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre projet d'agglomération.

Je vous conseille de le lire car il est très instructif et il vous dit tout ce que fait l'Agglo pour son territoire. Un chapitre tous les soirs car c'est touffu et vous allez être bluffés car tout ce qui est inscrit est intéressant.

Je tiens à remercier tous les services et leurs agents pour leur travail, pour l'écriture de ce rapport. Je tiens à remercier également tous les élus, chacun dans leur délégation ont contribué aux actions menées. A remercier en particulier le service communication, Brigitte CARUANA et son équipe, qui a mis en forme ce beau document. C'est là que l'on s'aperçoit ce que fait l'Agglo au niveau des communes, en particulier les petites communes qui ne pourraient pas offrir autant de services à ses administrés si elles étaient toutes seules, comme la petite enfance, la gestion des déchets etc...En fait, l'union fait la force ! »

Thierry KOVACS : « Merci. Des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Nous prenons acte je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022,

PRECISE que le rapport d'activité sera mis à disposition sur le site de l'Agglo et dans les communes,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. POLITIQUES TERRITORIALES – Evaluation des politiques publiques : Bilan d'évaluation 2022

Christian PETREQUIN : « Suite à l'installation du nouvel exécutif, l'Agglo a décidé de créer une délégation à l'Evaluation des politiques publiques pour le mandat 2020-2026. Il s'agit d'être en capacité de rendre compte, pour chacune des politiques de l'Agglomération, du suivi et de l'atteinte des objectifs fixés.

Il a été décidé entre autres :

- De s'assurer que les objectifs de chacune des stratégies disposent bien d'indicateurs d'évaluation pertinents ;
- De systématiser l'identification et la création des indicateurs d'évaluation pour chaque nouveau programme, plan ou schéma, lors de la phase d'élaboration et d'écriture ;
- D'actualiser et suivre chacun des indicateurs retenus pour les présenter notamment au sein des commissions ;
- De rendre compte des résultats de l'évaluation et d'éditer tous les ans un rapport présentant l'avancement du Projet d'Agglomération et des stratégies de la collectivité : le bilan annuel d'évaluation.

La 1ère édition du Bilan annuel d'évaluation de Vienne Condrieu Agglomération a été réalisée pour l'année 2021. Ce document s'adresse aux élus, aux services et au grand public. Il a vocation à rendre compte simplement et de manière synthétique, du suivi des objectifs stratégiques de l'Agglo pour chacune des compétences portées. Il constitue également un outil de communication complémentaire à l'Agglomag, au Rapport d'activité, au site internet et aux réseaux sociaux, pour informer l'ensemble de la population sur toutes les politiques publiques menées et sur les objectifs stratégiques fixés pour ce mandat.

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter la 2^{ème} édition pour l'année 2022.

A l'issue de vos remarques et questions, je vous propose que nous en prenions acte. »

Thierry KOVACS : « Je te remercie Christian d'avoir pris cette délégation, ce n'était pas celle que tu imaginais au départ, et je veux saluer tout le travail qui a été fait par toi-même et par les services qui ont mis en œuvre ces indicateurs.

Au moment où l'argent public est de plus en plus rare, où il faut qu'on évalue nos politiques, il nous faut des indicateurs qui nous montrent si nous sommes sur la bonne ou mauvaise voie par rapport aux objectifs que nous nous sommes assignés. Il se peut que parfois nous soyons sur la mauvaise voie selon le rendu de ces indicateurs et ça veut dire qu'on doit modifier nos critères, nos choix politiques pour retrouver une courbe d'atteinte des objectifs fixés. Ce document est complémentaire au rapport d'activité.

La tentation de réduire le rapport d'activité et un rapport d'évaluation c'est non ! Je crois qu'il faut qu'on garde le rapport d'activité car il est suffisamment fourni, détaillé, c'est un immense travail et je vous invite à les conserver. Moi, je les conserve et parfois vous pouvez vous replonger dans les délégations ou sur un sujet qui vous intéresse. Un rapport d'activité qui a 10 ans permet de savoir où on en était et permet de reprendre car l'évaluation n'existe que depuis 2 ans. Donc merci pour ce travail qui me paraît nécessaire et qui nous permet de pouvoir justifier de nos choix vis-à-vis de nos administrés.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Nous avons pris acte je vous remercie. »

4. FINANCES – Taxe d'Aménagement : Convention de reversement pour l'opération Saint Benoît à Vienne

5. FINANCES – Taxe d'Aménagement : Convention de reversement pour l'opération la Pivolée à Serpaize

Christophe BOUVIER : « Je vous rappelle que lors du Conseil Communautaire du 9 mai dernier, nous avons adopté le principe de reversement de la taxe d'aménagement, lorsque l'opération en question implique des travaux conséquents pris en charge par l'Agglo.

Conformément à ce principe, il vous est présenté aujourd'hui deux délibérations pour des opérations sur la commune de Vienne et Serpaize :

- OAP St Benoît à Vienne
Cette OAP implique des travaux d'équipements publics, ce qui a motivé le vote par la commune de Vienne d'une taxe d'aménagement majorée de 8%. Au titre de ses compétences, l'Agglo prendra en charge l'élargissement du Chemin de St Benoît.
Afin de couvrir les frais liés à ces travaux, l'Agglo touchera une partie de la taxe d'aménagement collectée sur cette opération à hauteur de 31 % des recettes, soit environ 70 000 €
Ce taux tient compte des estimations des recettes et des travaux respectivement assurés par la Commune et par l'Agglo
- OAP La Pivolée à Serpaize
Cette opération nécessite une extension du réseau d'assainissement. Au regard des montants à prendre en charge et des recettes attendues, le reversement concernera l'intégralité des montants collectés au titre de la taxe d'aménagement, évalués à 70 000 €.

Ces deux délibérations ont fait l'objet d'une présentation en bureau communautaire et d'un accord des communes.

Je vous rappelle que ces reversements s'appliquent pour les recettes collectées à compter du 1^{er} janvier 2024. »

Thierry KOVACS : « Donc pour le rapport n°4. Des questions ? Des interventions ? Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée. Merci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement relative à l'opération St Benoît à Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Pour Le rapport n°5, c'est le même vote ? Adoptée. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement relative à l'opération La Pivolée à Serpaize.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. TOURISME – Adoption du rapport d'activités 2022 du délégataire pour la base de loisirs « de Condrieu »

Christian BOREL : « La délibération qui vous est présentée vous propose de prendre acte du rapport d'activité du délégataire de la base de loisirs. Attention, il s'agit bien de l'année 2022 et non de l'été qui vient de se terminer. Après les deux années Covid, l'année 2022 a vu un retour à une activité normale sur la base et grâce à une météo favorable, le niveau d'activité a fortement augmenté, en moyenne de 33 % par rapport à 2021.

Ces résultats permettent un résultat financier positif du délégataire et un reversement d'une redevance à l'Agglo de 37 000 € au titre de l'exercice 2022.

Le délégataire doit faire face à des enjeux de sécurité liés à la fréquentation du site et les services de l'Agglo sont étroitement associés à cette problématique. D'autre part, ce plan d'eau, comme beaucoup en France, est régulièrement confronté au problème des algues, même si l'impact fut moins fort en 2022. On finalise en ce moment les études pour trouver des solutions aux cyanobactéries.

Je vous rappelle également que pour mieux asseoir notre réflexion sur le devenir du site, un avenant de prolongation de la DSP a été signé, poursuivant le contrat jusqu'à fin 2024.

La présentation du rapport d'activité de la société WAM PARK a été joint au dossier et il vous est demandé de prendre acte de ce rapport. »

Thierry KOVACS : « Merci. Des questions ? Oui, Monsieur BINET. »

Erwann BINET : « Autant les rapports de l'Agglo sont très précis, autant celui-là ne l'est absolument pas donc quelques questions. Ce rapport m'a beaucoup déçu, donc je pense que des questions complémentaires pourraient être demandées au délégataire.

Il parle de vagues d'incivilités alors que ce n'est quand même pas compliqué de les dénombrer. C'est important que l'on sache en tant qu'élus quel type d'incivilité, et j'imagine que des plaintes ont suivi. Donc nous dire lesquelles ? Il parle de weekend, que c'est lié avec le coût de droit d'entrée, c'est-à-dire qu'il y a moins d'incivilités quand on fait payer le parking, le lien n'est pas évident.

Donc j'aimerais comprendre pourquoi il y a une fréquentation record de la saison alors qu'on ne sait pas combien il y a eu d'usagers, il ne donne pas de chiffre. Ça ne doit pas être très compliqué puisque des billets sont vendus pour les activités, pour les repas et des places de parking. Ça pourrait être bien qu'on sache en tant qu'élus quelle est la fréquentation chiffrée ? Même approximative du fait de l'accès gratuit à certain moment. D'où viennent les usagers ?

Puis, une précision sur l'avenir des bungalows car soit disant l'Agglo veut les supprimer, donc je voulais savoir derrière ça quelle est l'intention de l'Agglo en terme d'avenir car la délégation se termine d'ici 1 ou 2 ans. »

Christian BOREL : « Il n'y pas de position prise pour les bungalows.

Maintenant s'il y a des renseignements à demander, on va les demander auprès du délégataire, c'est quelque chose que nous pouvons faire. »

Thierry KOVACS : « Je suis assez d'accord sur ce que vous dites Monsieur BINET, il va falloir que nous soyons un peu plus exigeant sur ce rapport d'activité. Qui a fait des incivilités ça ne suffit pas, il faut effectivement pouvoir le quantifier. On prend note de vos suggestions.

Sur la fréquentation, quand il parle de record, moi je vois le chiffre d'affaire qui atteint 1 149 119€ et effectivement quand on compare aux autres exercices ; on voit le détail sur les chalets, restaurant, télési, magasin, et on voit l'évolution du chiffre d'affaire mais on n'a pas le nombre de personnes touchées.

Par contre, je ne suis pas sûr que l'on puisse connaître l'origine des gens car leur demander d'où ils viennent c'est plus difficile avec le RGPD. En tout cas, il peut avoir une enquête de temps en temps pour connaître le domicile de ceux qui fréquentent la base de loisirs et de connaître le périmètre de rayonnement de cet équipement.

Sur les chalets, on parle de chiffre d'affaire de 40 000€. Ce sont des chalets vieillissants qui vont nécessiter beaucoup de travail et au regard du chiffre d'affaire, est-ce que ça vaut le coup de dégager un tel investissement ? C'est quand même la collectivité qui porte les investissements. Donc la part de 40 000€ sur environ 1 149 000€ ça pèse finalement pas grand-chose, donc devons nous engager des sommes importantes pour ça ? C'est une vraie interrogation.

Mais oui, vous avez raison il faut que ce rapport d'activité soit beaucoup plus factuel, objectif, avec des éléments précis, pas des impressions.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Nous prenons acte je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la société Wam Park Lyon Condrieu, délégataire de la délégation de service public pour la gestion de la base de loisirs « de Condrieu ».

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. **TOURISME** – Base de loisirs de Condrieu : acquisition de la parcelle AL 120 sise Mas de Gerbey Sud à Chonas l'Amballan

Christian BOREL : « Dans le cadre de l'agrandissement du parc de stationnement de la base de loisirs de Condrieu, l'agglomération avait approuvé lors du Conseil communautaire du 28 juin 2020, l'achat de plusieurs parcelles situées Mas de Gerbey à Chonas l'Amballan, appartenant à la CNR.

La CNR n'avait pas identifié une petite bande de terrain de 113 m² cadastrée AL 120, qui se trouve enclavée avec celles dont Vienne Condrieu Agglomération est aujourd'hui propriétaire.

Je vous propose d'acquérir cette parcelle au prix de 0,30 à €/m².

Ça va coûter plus cher en acte. C'est effectivement un oubli onéreux. »

Thierry KOVACS : « On fera un acte administratif. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 120 d'une superficie d'environ 113 m² au prix de de 0,30€/m², sis Mas de Gerbey Sud à Chonas-l'Amballan (38121) appartenant à la Compagnie Nationale du Rhône. Le montant global de l'acquisition est donc de 33,90 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »

Fabien KRAEHN : « Je pense que vous connaissez le dispositif pas besoin de vous le présenter à nouveau, on l'a à peu près à chaque conseil.

Je vous propose 9 nouveaux dossiers ce soir pour un montant total attribué par l'Agglo de 24 928,20 €, concernant des projets de création et de développement d'activités par des investissements en matière d'accessibilité, de mise en sécurité du local, de rénovation, d'économie d'énergie. Il est important de noter que cela concerne 9 ouvertures.

On est sur un territoire relativement large car cela s'équilibre assez bien entre Vienne et l'ensemble des communes rive gauche et rive droite. Et en plus, cela correspond à ce qui se passe au niveau de l'Agglo puisqu'on a 2 cavistes, 1 fromager, des épiceries.

Ces dossiers ont été instruits par le groupe de travail commerce puis validés par la commission économie du 5 septembre dernier.

Ces 9 dossiers portent à 177 aides directes délibérées par l'Agglo depuis la mise en œuvre du dispositif régional, pour un montant total de subvention de 479 805,74 €. »

Thierry KOVACS : « C'est le montant versé par l'Agglo sans compter les aides de la Région, de la commune donc au total cela fait plus d'1 million. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE le montant maximum des subventions attribuées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération
Fromampuis – La cave aux fromages	3 000 €
HGIL – L'Epi-centre	3 000 €
GB2A – La Caverne	3 000 €
GCLA Vival	1 674.23 €
Les Gagères	3 000 €
SARL Baptelo – Inter Caves	3 000 €
LGBV Icone	2 254.65 €
Casa Flores	3 000 €
NOS Vienne – Los Hair Manos Barber	3 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC des Platières : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2022

Martine FAÏTA : « La zone des Platières située à Chasse-sur-Rhône a été concédée à un aménageur, qui chaque année nous présente son bilan à la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses engagées, et les recettes perçues liées à la vente des terrains.

Nous arrivons bientôt au terme de la concession qui s'arrêtera fin 2024, car tous les terrains sont vendus et il n'y a plus d'extension possible.

C'est l'occasion de se féliciter du bon bilan sur cette zone, qui accueille désormais 50 entreprises et 650 emplois.

Le bilan prévisionnel à date est excédentaire de 1 027 291 €. »

Thierry KOVACS : « C'est excédentaire avec tout ce qu'on a mis avant, mais c'est important pour le développement économique de notre territoire et pour l'emploi.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE le compte-rendu annuel à la Collectivité pour l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Stratégie d'Accueil des Entreprises 2023 -2028

Martine FAÏTA : « Engagée en 2021, l'élaboration de cette Stratégie d'Accueil des Entreprises, est le fruit de nombreux groupes de travail avec les élus, les maires, les services, et les partenaires économiques et immobiliers. Nous avons eu des groupes de travail animés, dans lesquels il y eu des débats, et je me réjouis d'avoir réussi à fédérer mes collègues autour des enjeux et des actions de cette stratégie. Ça été extrêmement riche.

Ce document est avant tout un engagement politique des élus de l'Agglo qui souhaitent affirmer une stratégie partagée en matière d'accueil d'entreprises.

Elle est constituée d'un diagnostic, en quelques mots nos entreprises génèrent de la richesse mais aussi des emplois et je voulais m'arrêter sur ces emplois. Le territoire compte 23 100 emplois salariés privés et depuis 2016 l'Agglo a gagné plus de 1 500 emplois et une croissance de plus de 7% sur 5 ans.

Cette croissance est portée par un tissu économique diversifié et équilibré, c'est aussi une richesse pour notre territoire. Une industrie dynamique et innovante ; je rappelle quelques industries l'agro-alimentaire, la chimie, la santé, l'équipement, la mécanique, les papiers et cartons. L'industrie est en très forte croissance, 5 000 emplois et 21% d'emplois productifs sur notre agglomération.

Un regain sur le BTP également, on verra la suite en 2024 car la question se pose sur le BTP puisqu'il y a eu 18% d'emplois pendant les 5 ans.

La dynamique surtout soutenue des services aux entreprises, nous avons 12% sur les emplois sur les 5 ans.

Le commerce de gros, l'activité, les transports, la logistique avaient une croissance de plus de 16% également sur 5 ans sur les emplois.

Concernant les enjeux ils ont été regroupés en 4 axes :

- Requalifier et mutualiser
- Densifier et optimiser
- Conforter et développer
- Accompagner et planifier

Les 4 axes ont été déclinés en 10 actions :

- Gestion et entretien des zones d'activité : après la loi NOTRe cela passera par la rédaction de nouvelles conventions entre les communes et l'agglomération donc ça va demander un petit travail que l'on fera prochainement.
- Mise en œuvre des schémas d'aménagement et de service : une stratégie visant à requalifier les principales zones d'activité existantes pour améliorer la qualité de ces zones.
- Engager une stratégie de reconquête des friches économiques, on en parle souvent.
- Un observatoire et une veille foncière et immobilière.
- Stratégie foncière et démarche pro-active d'acquisition : compte tenu de la rareté du foncier, de la lourdeur des procédures pour créer de nouvelles zones , environ 10 ans, les démarches d'acquisition se feront prioritairement sur les zones importantes en terme de taille, d'emploi et de potentiel fiscal (vous avez plus de détail page 39).
- Assurer une gestion pérenne des sites économiques via les baux à construction, je vous reporte à ce qu'on a voté dernièrement. On avait très peur de ces baux à construction mais finalement ça ne pénalise absolument pas les achats des parcelles.
- Conforter et adapter l'offre tertiaire de faisabilité. L'offre tertiaire est concentrée sur Vienne à 56 %, majoritairement sur le site de Saint-Germain ainsi que sur les centralités urbaines, Pont-Evêque, Condrieu, Ampuis, Reventin-Vaugris et Chasse-sur-Rhône a des pourcentages différents.
- Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité avant toute extension de zones d'activité, ça me paraît économiquement sain.
- L'agence économique qui a pour mission d'accompagner et soutenir les entreprises qui font la force et contribuent à la richesse de notre territoire.
- Intégrer les enjeux de la SAE dans les documents d'urbanisme, on a été accompagné par Isabelle FONTVIEILLE sur l'urbanisme donc concernant les PLU de chaque commune et le PLUi qui est en discussion. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur BINET. »

Erwann BINET : « Je suis désolé Madame la DGS et je suis désolé pour les services, en fait on ne lit pas les cartographies, aucune légende n'est lisible sur les tablettes car la définition des photos n'est pas suffisante. S'il est possible d'avoir une version papier car les cartographies ne servent à rien, on n'arrive pas à les lire. »

Thierry KOVACS : « On va vous communiquer ça mais n'hésitez pas à faire ces demandes en amont afin de vous les communiquer suffisamment tôt. Avant de vous le faire passer en papier, on va essayer de voir si on peut améliorer la définition pour vous renvoyer un rapport avec la meilleure définition possible sur la cartographie. Et si nous n'y arrivons pas, on vous enverra le support papier. »

Martine FAÏTA : « Simplement si je peux rajouter pour vous dire que ça donne quand même une belle feuille de route pour la période 2023-2028. On a du job ! »

Thierry KOVACS : « D'autres questions ? Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE la Stratégie d'Accueil des Entreprises 2023-2028 de l'Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Moidieu-Détourbe.

Luc THOMAS : « A la demande de la commune de Moidieu-Détourbe, Vienne Condrieu Agglomération a prescrit la modification simplifiée de son PLU par arrêté du 27 février 2023.

Cette procédure a plusieurs objectifs :

- Clarifier les conditions d'urbanisation de l'OAP « Le clos » en plusieurs opérations d'ensemble
- Opérer divers ajustements du règlement sur les implantations, les couleurs de façade, les clôtures, les abris animaux, le commerce, les nuisances sonores,
- Modifier le calcul du coefficient d'emprise au sol en zone Uc pour faciliter une évolution mesurée du bâti.

L'ensemble de la procédure a été conduite, notamment la consultation de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées. Aucune remarque n'a été formulée à cette occasion. Par sa décision d'avril 2023, l'autorité environnementale a conclu qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale.

Conformément à la délibération du conseil intercommunal du 21 mars 2023, le dossier a été mis à disposition du public du 22 mai au 23 juin 2023, en Mairie de Moidieu-Détourbe ainsi qu'à l'Agglo. Une remarque a été émise sur les deux registres demandant la restriction des hauteurs de clôture aux intersections routières pour des raisons de sécurité des automobilistes. Cette remarque n'a pas été prise en compte en raison des problématiques de sécurité routière qu'elle emporte. Néanmoins elle sera traitée par ailleurs par la commune dans le cadre d'une étude de sécurisation globale des intersections.

La commune de Moidieu-Détourbe ayant validé le projet de modification du PLU par délibération en date du 10 juillet 2023, celui-ci est maintenant prêt à être approuvé par le conseil communautaire. »

Thierry KOVACS : « Christain PETREQUIN, un commentaire ? »

C. PETREQUIN : « C'est parfait pour Moidieu, autant pour le centre village car le PLU nous limitait, il y avait des restrictions sur les commerces alors que là on va pouvoir les lever et ça va bien nous arranger. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

TIRE un bilan positif de la mise à disposition du public.

APPROUVE le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Moidieu-Détourbe, tel qu'il est annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Moidieu-Détourbe,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Moidieu-Détourbe et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme sous réserve qu'il ait été procédé à la publication sur

le portail national de l'urbanisme du plan local d'urbanisme et de la délibération qui l'approuve ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

12. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Signature de l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière (B091) entre la commune de Chasse-sur-Rhône, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération et approbation de l'acquisition par l'EPORA d'un tènement sis 351 Route de Giv

Luc THOMAS : « L'EPORA accompagne la commune de Chasse-sur-Rhône dans les projets mis en œuvre dans le cadre de "Petite ville de demain". Ainsi, une convention de veille et de stratégie foncière (B091) a été signée le 10 août 2021 entre la commune, l'EPORA et l'Agglomération.

L'Agglomération compétente sur l'économie et signataire de la convention, a également sollicité l'intervention de l'EPORA sur l'acquisition de tènements afin de maîtriser le foncier à vocation économique. Ainsi, suite à la réception d'une DIA, l'Agglomération a délégué à l'EPORA l'exercice du droit de préemption portant sur la vente d'un tènement situé 351 Route de Givors à Chasse-sur-Rhône au prix de 2 600 000€.

L'article 6 de la convention de 2021 fixe un montant d'encours maximum à hauteur de 1 500 000€. Au vu des sommes déjà engagées, il convient de signer un avenant n°1 à la convention afin de porter l'encours à 6 M€ et ainsi de permettre d'engager de nouvelles dépenses.

De plus, il convient d'autoriser l'EPORA à acquérir le bien pré-cité. Ce bien sera rétrocédé ultérieurement à l'Agglo ou à un opérateur désigné par elle. »

Thierry KOVACS : « Merci. Des interventions ? Oui, Christophe BOUVIER. »

Christophe BOUVIER : « La même délibération a été votée en conseil municipal à Chasse-sur-Rhône hier soir et a fait débat. Je n'aie pas pour habitude de rapporter les débats du conseil municipal de Chasse-sur-Rhône ici, mais je tenais juste à préciser que ce n'est pas à la demande de la commune qu'on augmente l'enveloppe, c'est juste parce que la convention est tripartite et que l'agglomération n'a pas de convention propre de veille foncière, ni sur la commune de Chasse-sur-Rhône, ni sur d'autres communes.

Et nous n'avons pas la compétence économique, la commune ne pourra jamais racheter ce bien à la fin. Donc quand on dit que l'Agglomération rachètera au 1/3, ça ne peut pas être la commune, on est tous bien d'accord. Nous on est favorable à cette solution car ça fait parti, de ce que Martine FAÏTA expliquait avant c'est-à-dire la stratégie d'accueil des entreprises. Il faut bien trouver du foncier, et à ce prix là, alors que notre convention précédente n'était que de 1 500 000€. Et que même avec d'autres conventions si, on n'avait pas utilisé quelques fonds pour « Petite ville de demain » et préempté quelques petites maisons à Chasse-sur-Rhône à environ 100 000 €, il aurait fallu augmenter le plafond.

Il y aura peut-être d'autres acquisitions qui nécessiteront l'intervention de l'EPORA et on voit quels sont les montants à investir dans cette zone pour pouvoir acquérir du foncier. Donc on a tous validé la stratégie d'accueil et là ce n'est que la déclinaison de la mise en application de ça. Mais en aucun cas la commune de Chasse-sur-Rhône ne s'endettera pour l'agglomération sur cette opération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Effectivement essayez de ne pas exporter vos débats municipaux ici.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

13. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention opérationnelle entre l'EPORA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération- secteur Coopérative Agricole Dauphinoise (B133)

Luc THOMAS : « Une convention opérationnelle (B085) a été signée en 2019 entre la Ville de Vienne, l'EPORA et l'Agglomération afin d'intervenir sur l'ilot en mutation communément nommé la Dauphinoise.

La convention a permis d'acquérir le tènement et de contractualiser le projet et ses modalités de mise en œuvre. Le projet consiste en la reconstruction du Groupe Coopératif Agricole Oxyane, la construction d'un programme d'environ 120 logements adaptés aux seniors et d'un bâtiment de 16 logements en accession.

L'article 9 de la convention portait la durée de la convention à trois ans. Des aléas, notamment relatifs aux contraintes archéologiques, ont impacté le planning de l'opération.

Ainsi, il est proposé de signer une nouvelle convention opérationnelle afin de poursuivre l'opération, notamment engager la phase de requalification du tènement. La nouvelle convention, d'une durée de 4 ans, fixe la participation de l'EPOA à hauteur de 40% du déficit d'opération.

Il est précisé que l'Agglomération n'intervient pas financièrement dans cette opération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de la convention opérationnelle entre l'EPOA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération- secteur Coopérative Agricole Dauphinoise (B133).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. HABITAT – Programme Local de l'Habitat : Engagement d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale

Christophe CHARLES : « Comme vous le savez, l'Agglomération est engagée de longue date sur des actions d'amélioration du parc de logements privés avec l'appui de l'Anah.

Dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat 2023-2029, adopté le 21 mars 2023, l'amélioration du parc privé existant demeure un enjeu important pour le territoire. Au regard des éléments de diagnostics du PLH, le parc ancien présente des signes de fragilité. Le « potentiel » de logements vacants et dégradés reste bien présent malgré des actions d'amélioration menées par le passé par la collectivité.

Ainsi, une nouvelle intervention en faveur de l'amélioration du parc privé doit être menée via la mise en place d'un dispositif de type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'exception toutefois du périmètre couvert par l'OPAH-RU du centre-ville de Vienne.

Pour préciser la faisabilité de la future opération programmée, il convient de lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études qui réalisera l'étude pré-opérationnelle. Cette étude est obligatoire à la mise en œuvre de l'OPAH. Elle permettra d'évaluer les besoins, de définir la stratégie d'intervention de la collectivité et d'établir un programme d'actions harmonisé à l'échelle du territoire, adossé à des objectifs et des moyens.

Une dépense prévisionnelle de 90 000 € a été inscrite au budget du PLH pour la réalisation de cette étude. Des financements de l'Anah seront sollicités à hauteur de 50% du coût HT de l'étude.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH intercommunale.

Thierry KOVACS : « Merci. Des interventions ? Oui, Monsieur BINET. »

Erwann BINET : « Juste pour savoir quel est votre calendrier de mise en œuvre de l'OPAH ? On est dans l'étude donc j'imagine que ça va durer plusieurs mois donc à quelle date, à quelle échéance vous imaginez lancer l'OPAH et la mise en œuvre des premières opérations ? »

Christophe CHARLES : « Ce sera sur 2024 que ça va être engagé. »

Thierry KOVACS : « On avait une OPAH avec « Coeur de ville » nous sommes passés à 2 OPAH. Nous avons une OPAH RU sur Vienne qui est opérationnelle, elle est lancée. Et nous avons une OPAH intercommunale qui couvre l'ensemble des communes et des quartiers de Vienne qui ne sont pas dans l'ORT ou en renouvellement urbain. Il faut compter une bonne année.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

AUTORISE l'engagement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle des 30 communes de l'Agglomération dans l'objectif de mettre en place une OPAH intercommunale.

APPROUVE l'inscription des crédits d'ingénierie nécessaire pour le recrutement d'un opérateur qui réalisera l'étude pré-opérationnelle, estimée à 90 000 € TTC.

AUTORISE le Président à solliciter la demande de subvention auprès de l'Anah.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. COHESION SOCIALE – Gens du voyage : Délégation de service public (DSP) pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Adoption du rapport d'activité 2022

Christophe CHARLES : « Nous nous apprêtons à délibérer sur le bilan annuel de la Délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

2022 a représenté la dernière année d'exécution du contrat de DSP que nous avons conclu avec la société Régiss'Aire pour la période 2018-2022. Entre temps, nous avons publié un nouvel appel d'offres et désigné un nouveau contrat avec cette société pour la période 2023-2027.

2022 a été marquée par une hausse de fréquentation de l'aire de Pont-Evêque et de l'aire de Grand passage de Vienne, et une légère baisse de fréquentation de l'aire de Chasse-sur-Rhône.

Concernant la période estivale, l'été 2022 a été marqué par des dégradations pendant la fermeture annuelle de l'aire de Chasse-sur-Rhône et des entrées intempestives à sa réouverture.

Le choix en 2023 de raccourcir la durée de fermeture estivale (de 1 mois à 10 jours) a permis de répondre à ce problème et aucune dégradation n'a été constatée. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2022 de la société Régiss'Aire, délégataire de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. PETITE ENFANCE – Avenant n°3 aux conventions d'objectifs et de financement des ludothèques

Claudine PERROT-BERTON : « Les ludothèques font partie des structures d'intérêt communautaire. L'Agglo finance deux gestionnaires pour des activités de ludothèques et des actions autour du jeu afin que ces structures mènent une action cohérente et complémentaire :

- La MJC de Vienne qui historiquement a permis l'implantation et le développement de la ludothèque sur Vienne, ainsi que la création et le développement des ludomobiles.
- La commune de Pont Evêque qui a transféré à l'Agglo en 2013 sa ludothèque dont elle continue d'assurer la gestion.

Pour contractualiser le partenariat, il existe 3 conventions :

- Une convention cadre d'objectifs et de financement relative aux ludothèques et actions autour du jeu conclue pour 3 ans (du 01/01 /19 jusqu'au 31/12/21). Une possibilité de reconduction pour 5 ans est possible par avenant.

L'avenant 1 a été signé en 2021 avec une modification des modalités de gestion de l'activité avec l'achat de la deuxième ludomobile.

L'avenant 2 a été signé en 2022 et a permis la prorogation pour un an des conventions dans les mêmes conditions.

- En complément l'annexe 1 fixe les modalités de financement de l'activité ludothèque avec la MJC de Vienne. La contribution financière annuelle s'élève à 130 500 € (119 500 € fonctionnement et 11 000 € pour l'achat de jeux) pour 2022.

- L'annexe 2 fixe les modalités de financement de la ludothèque communautaire de Pont Evêque. La contribution financière annuelle s'élève à 50 500 € pour 2022.

A ce jour, le projet jeu étant en cours de réécriture en lien avec la CTG il convient de prolonger pour 2023 la convention cadre et ses annexes pour pouvoir verser les subventions aux deux gestionnaires.

Il est proposé de signer l'avenant 3 pour un an. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE l'avenant n°3 ci-joint à la convention cadre d'objectifs et de financement des ludothèques prolonge d'une année la convention cadre.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. ASSAINISSEMENT – Rapport d'activité des délégataires de l'assainissement collectif 2022

18. ASSAINISSEMENT – Rapport sur le prix et la qualité de service 2022 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

Alain CLERC : « Les deux délibérations qui suivent répondent à des exigences réglementaires et sont complémentaires ; c'est pour cette raison que je vais vous les présenter de concert.

La première délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité des délégataires de l'assainissement collectif pour l'année 2022. Cette délibération doit être prise lors du Conseil communautaire qui suit la date de remise limite de ces rapport fixée au 30 juin et après présentation de ces rapports pour avis en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). La CCSPL s'est réunie le 20 septembre dernier.

Pour l'année 2022, il y avait au total 6 contrats de DSP actifs en 2021 répartis de la façon suivante :

- 1 contrat dit « secteur Est », détenu par la société Saur qui concerne les communes Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint Sorlin de Vienne, Estrablin, Eyzin Pinet, Moidieu Détourbe,
- 2 contrats détenus par la société Cholton, l'un concernant la commune d'Ampuis et l'autre la DSP dite « secteur nord » qui regroupe les communes de Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette de Vienne et Luzinay,
- 3 contrats avec la société Suez qui concernent respectivement la commune de Saint-Cyr sur le Rhône, le collecteur Rhône Gier et le contrat dit « DSP Ouest » qui regroupe les communes de Condrieu, Sainte Colombe, Tupin et Semons, Longes, les Haies et Trèves.

La deuxième délibération concerne l'adoption du rapport sur le prix et la qualité de service 2022 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. Ce rapport doit être adopté avant le 30 septembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Ce délai est donc respecté.

Ce rapport concerne l'ensemble des 7 systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. Les stations d'épurations concernées sont les suivantes :

- STEP de Vienne Sud (ex-Systepur)
- STEP de Chasse sur Rhône (ex-SISEC)
- STEP d'Eyzin Pinet
- STEP de Longes
- STEP de les Haies
- STEP de Meyssiez

A noter pour 2022 la disparition de la STEP des Côtes d'Arey, suite au raccordement de cette commune à la STEP de Vienne Sud.

Je ne vais pas m'appesantir sur ce sujet, mais je souhaiterais vous donner quelques chiffres sur l'assainissement collectif au niveau de l'Agglo qui représente :

- 40 064 abonnés
- 598 km de réseaux d'eaux usées et 148 km de réseaux d'eaux pluviales soit un linéaire total de 746 km.

Vous trouverez également dans ce rapport un retour sur les faits marquants et les principales opérations de cette année. Je souhaiterais revenir sur les faits marquants de cette année dont notamment :

- Le démarrage de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement – eaux usées et eaux pluviales et pour lequel les communes de l'Agglo sont actuellement rencontrées afin d'améliorer la connaissance du réseau.
- La poursuite des procédures réglementaires avec la mise à jour du dossier d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Vienne Sud en vue du raccordement des communes de la région Saint-Jeannaise.
- La pose du collecteur de transit (2 100 ml) en vue du raccordement de la commune d'Eyzin-Pinet à la STEP de Vienne Sud qui permettra ainsi de supprimer la lagune existante.

A noter également que ce rapport présente l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui est comme vous le savez une compétence exercée en régie sur toutes les communes de l'Agglo à l'exception de la commune de Saint Cyr sur le Rhône qui est gérée en DSP.

Je tiens également à rappeler que les communes d'Echalas, Loire Sur Rhône et Saint Romain en Gier étant gérées par le SYSEG, elles ne sont pas intégrées dans ce rapport.

Compte tenu du nombre important de rapports envoyés et de leur densité, vous n'avez sans doute pas eu le temps de prendre connaissance de l'intégralité de ces derniers. J'ai cependant à ma disposition des fiches de synthèse (patrimoine affermé, tarifs, volumes et abonnement) concernant les principales caractéristiques de ces contrats et du RPQS et peux, si vous le souhaitez, vous apporter des éclairages complémentaires.»

Thierry KOVACS : « Merci . Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix pour la 17. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit « secteur Nord » regroupant les communes de Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Luzinay ;
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Est » regroupant les communes de Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe ;
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Ouest » regroupant les communes de Condrieu, les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves, Tupin-et-Semons ;
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône ;
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis ;
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Pour la 18, c'est le même vote ? Oui, adoptée. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. EAU POTABLE – Rapport d'activité des délégataires de l'eau 2022

20. EAU POTABLE – Rapport sur le prix et la qualité de service 2022 de l'eau potable

Max KECHICHIAN : « Les deux délibérations qui suivent répondent à des exigences réglementaires relatives aux services d'eau potable et sont complémentaires, c'est pourquoi je vais vous les présenter ensemble.

La première délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité des délégataires de l'eau pour l'année 2022. Comme pour l'assainissement, cette délibération doit normalement être prise lors du Conseil communautaire qui suit la date de remise limite de ces rapports, et après présentation de ces rapports pour avis en CCSPL, ce qui fut fait le 20 septembre 2023.

Pour l'année 2022, il y avait 12 contrats de DSP actifs sur le territoire. Vous avez la liste exhaustive dans la délibération mais globalement, il faut retenir que nous avons 3 contrats correspondants aux périmètres d'anciens syndicats, qui ont été dissous (Amballon, Nord de Vienne et Saint-Romain/Sainte-Colombe), 8 contrats communaux et 1 contrat, celui de l'ancien Syndicat de Gerbey Bourassonnes, partagé en co-délégation de service public avec Entre Bièvre et Rhône. Les 3 délégataires qui interviennent sont SUEZ, SAUR et Cholton.

La deuxième délibération concerne l'adoption du rapport sur le prix et la qualité de service 2022 de l'eau. Ce rapport doit être adopté avant le 30 septembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Ce délai est donc respecté.

Je ne vais pas vous noyer avec les chiffres, mais je souhaite vous donner les principaux indicateurs :

- 37 037 abonnés à l'eau (hors syndicats),
- 8 captages gérés par Vienne Condrieu Agglomération sur son territoire,
- 872 km de réseaux,
- Des rendements de réseaux situés pour la plupart aux alentours de 80%, sauf pour les ex syndicats du Nord de Vienne et de l'Amballon qui se situent autour de 60 %, ce qui s'explique en partie par le caractère rural de ces réseaux (beaucoup de linéaire et peu d'abonnés).

Les principaux faits marquants en 2022 sont les suivants :

- Ampuis – route du Rozier : renouvellement du réseau (834 ml),
- Saint-Romain-en-Gal – rues la Plaine et rue des Sables : renforcement et renouvellement du réseau (485 ml),
- Seyssuel – chemin du Grand Bois : extension du réseau (845 ml),
- Vienne – Montée de Coupe-Jarret (entre chemin des Murieux et chemin de Charvanay et la Balme) : renouvellement du réseau (976 ml),
- Vienne – Montée de Coupe-Jarret (entre chemin de Charvanay et la Balme) : renouvellement du réseau (385 ml).

Au total, ce sont un peu plus de 3.5 km de canalisation d'eau potable qui ont été renouvelés en 2022. Sachez qu'on a 872 km ça fait 0,51% du réseau qui a été renouvelé donc pour un renouvellement total il faut 200 ans.

Comme mon collègue Alain CLERC j'ai, à ma disposition, des fiches de synthèse (patrimoine affermé, tarifs, volumes et abonnement) concernant les principales caractéristiques de ces contrats et du RPQS (Rapport sur le

Prix et la Qualité de Service) et je peux, si vous le souhaitez, vous apporter des éclairages complémentaires. A défaut de pouvoir vous répondre immédiatement, des compléments écrits pourront également vous être apportés.

Dans ces conditions je vous propose, pour la première délibération de prendre acte des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégation de service public suivants :

- Contrat de DSP des Côtes d'Arey,
- Contrat de DSP de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de DSP de Loire-sur-Rhône,
- Contrat de DSP d'Ampuis,
- Contrat de DSP de Condrieu,
- Contrat de DSP de Chasse-sur-Rhône,
- Contrat de DSP de Jardin,
- Contrat de DSP de Pont-Evêque,
- Contrat de DSP de l'ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- Contrat de DSP secteur de l'Amballon,
- Contrat de DSP secteur Nord de Vienne,
- Contrat de DSP de l'ex SIE de Gerbey Bourrassonnes.

Je vous propose pour la deuxième délibération de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau de Vienne Condrieu Agglomération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui, Monsieur BINET. »

Erwann BINET : « Merci Max KECHICHIAN pour le rapport. J'ai 2 questions : la 1^{ère} concerne la pollution aux perfluorés pour savoir si l'étude de l'ARS sur la Métropole de Lyon qui est en cours, notamment sur Chasse-sur-Rhône, va être étendue sur l'ensemble du territoire ? On est quand même bien impacté, en tout cas Chasse l'est même si on ne va pas chercher l'eau aux mêmes endroits.

Puis une question d'actualité sur la ressource en eau après cet été que nous avons eu, peux-tu nous dire où on en est dans les nappes ? Et si derrière il y a une réflexion de l'Agglo sur l'avenir et la ressource en eau car toutes les communes ne vont pas chercher dans les mêmes nappes.

Max KECHICHIAN : « Pour les perfluorés donc Chasse est impacté, on a fait des relevés sur tous les points de captage de l'Agglo c'est à dire toute la vallée du Rhône, à Ampuis, à Condrieu, à Gerbey, où nous n'avons pas trouvés de traces de perfluorés. Des relevés ont également été faits sur les captages Nord de Vienne et le syndicat de Septème, il n'y a pas de produits perfluorés.

Actuellement sur Chasse-sur-Rhône, comme l'usine ARKEMA va être arrêtée 8 semaines, le Président du syndicat nous a informé que des relevés vont être faits toutes les semaines pour voir si le niveau diminue. En ce moment on est soit au-dessus soit en-dessous. »

Guy MARTINET : « Effectivement des relevés se font depuis le 15 septembre jusqu'à fin octobre et on continuera encore après comme l'usine ARKEMA est à l'arrêt afin de voir si ça baisse mais jusqu'à présent il y a des périodes comme autour du 10 juillet on a eu 152 ng et 10 jours après on était à 0,96 ng donc ça bouge. »

Thierry KOVACS : « Sur la question des perfluorés. Tout d'abord, on a tous connaissance de ce problème et nous sommes tous amenés sur nos zones de captage à mesurer la présence ou non de perfluorés.

Puis, nous avons une norme de 100 nanogramme (ng) qui devait être appliquée en 2026 et que l'Etat français a décidé de mettre en application au 1^{er} janvier 2023. L'Etat nous dit que quand nous dépassons les 100 ng nous ne devrions pas distribuer d'eau aux populations. Et en même temps l'ARS nous dit oralement : « Demandez nous à pouvoir distribuer de l'eau avec plus de 100 ng et nous vous autoriserons à le faire. »

Nous avons eu une visioconférence entre les Présidents d'intercommunalité, il y avait la Métropole de Lyon, les Présidents de syndicat et la position que nous avons proposée, à laquelle tout le monde s'est associé, est que c'est à l'ARS et à Madame le Préfet de Région de nous dire par écrit de les saisir pour nous confirmer qu'au-delà de 100 ng ça ne risque rien. Mais il est hors de question de le faire de notre propre initiative car nous ne savons pas en réalité les conséquences sur la santé.

À ce stade nous n'avons pas de réponse et nous distribuons de l'eau qui parfois dépasse les 100 ng donc nous avons évoqué le sujet en bureau communautaire tout à l'heure. Nous avons décidé que nous allons déposer plainte en nous joignant à la plainte de la commune de Pierre Bénite, à laquelle la commune de Chasse s'est associée, pour porter plainte contre X ; pour pouvoir se retourner le cas échéant en indemnités si ça devait relever du pénal. Donc on continue les mesures et on constate une baisse aujourd'hui mais ça reste à vérifier dans le temps.

L'Etat transfère une responsabilité immense sur les élus locaux et de mon point de vue je considère qu'il ne prend pas ses responsabilités.

Ensuite sur la question de la ressource en eau, nous avons vécu un été un peu différent de l'été 2022 mais nous avons eu un point d'alerte sur un des captages, celui de Moidieu, qui alimente 5 communes. Le risque était un risque de rupture d'alimentation sur les communes d'Estrablin, Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin de Vienne et Meyssiez. Sur un puits qui puise 1 500 m³ jour, il y avait une possibilité, que nous avons utilisée, c'est d'alimenter la commune d'Estrablin interconnectée à Gémens ; nous avons 500 m³ qui partent chaque jour de Gémens pour fournir la commune d'Estrablin.

Nous avons également négocié avec Bièvre Isère Communauté pour pouvoir leur acheter 500 m³ de plus que ce que nous leur achetons déjà.

Le Préfet a pris un arrêté de crise qui réduit les prélèvements. On constate qu'il y a une stabilisation du puits mais tout ça reste fragile.

C'est la 2^{ème} fois que nous en parlons en bureau, pour travailler sur une stratégie de sobriété et de gestion de l'eau potable à long terme sur notre territoire.

Il y a un certain nombre de choses qui sont déjà actées par le bureau. Tout d'abord c'est d'avoir une connaissance fine de notre ressource en eau sur le territoire, là où nous avons des puits. Il y a des zones de captage qui puisent 20 000 m³ jour et une capacité de 80 000 m³ jour. Ce qu'on demande c'est de mettre à jour les données car la capacité productive d'il y a 10 ans n'est pas forcément la capacité productive d'aujourd'hui.

Puis il y a Gémens, on a dit que c'était une source inépuisable qui pouvait alimenter la moitié de la ville de Lyon ; en réalité on sait ce qu'on puise mais on ne sait pas ce qu'on a.

Donc il faut que sur les zones de captage aujourd'hui, on n'aille pas dans une investigation des sous sols pour faire de nouveaux captages mais connaître l'état de la ressource ça c'est acté. Nous allons lancer les études pour pouvoir bien appréhender quelle est notre zone.

Ce qu'il conviendra de faire c'est un maillage à l'échelle de notre territoire pour que certaines zones de captage puissent venir se substituer à une autre zone si celle-ci doit être défaillante. Et il faudra assurer un maillage entre les zones de captage de notre territoire et des territoires plus loins, car typiquement s'il y avait une source de pollution à Gémens, un jour, on ne sait pas faire donc il faudra qu'on se connecte à une autre source de production importante ; on pourrait les secourir en cas de pollution chez eux et on pourrait utiliser cette ressource.

Autre élément sur lequel on travaille c'est les fuites. Typiquement si on reprend le sujet de Moidieu, la zone est de 1 500 m³ jour avec un taux de rendement du réseau qui est de 60%. Il y a donc 40% de fuites soit 600 m³ qui partent dans la nature, qui ne sont pas acheminés au robinet. J'évoquais le chiffre de 500 m³ qui nous manquait donc il nous faudrait un taux de performance de 90%, ce qui est difficile. En tout cas, il va falloir que nous fixions des objectifs aux délégataires comme nous nous sommes déjà fixés des objectifs pour ce qui est de la régie ; l'amélioration de la performance des réseaux et de la réduction des fuites.

Autre piste sur laquelle le Bureau a donné son accord pour qu'on puisse la travailler, puisque le décret est paru cet été, c'est la réutilisation des eaux usées. Donc on travaille sur le sujet de savoir comment on peut réutiliser des eaux usées à la sortie de nos stations pour notamment arroser des arbres que les communes plantent, arroser des espaces verts, arroser des pelouses de terrains de jeux car il faut conserver les terrains pour une bonne pratique du sport.

On a donc un certain nombre de pistes et on reviendra avec une stratégie sobriété, incluant une meilleure utilisation de l'eau, une réutilisation des eaux usées. C'est un sujet dont nous nous sommes saisi, Max KECHICHIAN est à la manœuvre en conduite avec nos services et l'ensemble de nos collègues sur le sujet. »

Max KECHICHIAN : « Au niveau des fuites, on en a parlé en Bureau, la SAUR a réduit les fuites sur le réseau de l'Amballon de 240 m³ jour depuis fin mai. On a eu les compliments du cabinet du Préfet et de la DDT pour notre rapport si bien présenté. »

Thierry KOVACS : « Ça a le mérite d'être dit et de saluer le travail de nos agents. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Alain ORENGIA. »

Alain ORENGIA : « Simplement à la lecture du rapport du délégataire de Gerbey, qui a été dissout, on voit qu'un certain nombre de travaux importants avaient été mis dans les tuyaux et pour lesquels aujourd'hui on est dans un flou très grand. Je voulais souligner ici cette situation singulière qui nous concerne, ainsi que nos amis de Chonas et tous ceux qui étaient raccordés à Gerbey Bourrassonnes. Le délégataire nous dit qu'il y a des grosses canalisations à changer mais le délégataire est aujourd'hui aux abonnés absents vu que sa délégation s'arrête légitimement en fin d'année. »

Thierry KOVACS : « Il faudra que l'on fasse un état des lieux puisque votre choix a été de porter en régie. Il faut comparer entre ce qu'ils ont pris, les objectifs qu'ils se sont assignés et ce qu'ils nous restituent, puis engager les actions.

Et sur les prochaines DSP il faudra être extrêmement pointilleux. D'abord sur l'état des lieux des réseaux qu'on transmet à un délégataire, si la délégation est poursuivie. Puis, fixer des objectifs et suivre par des indicateurs l'avancement de l'atteinte de ces objectifs. On ne peut plus se permettre de gérer l'eau ou de ne pas gérer l'eau comme ça été le cas ces dernières décennies.

Je mets aux voix pour la 19. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Nous prenons acte je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public de l'eau suivants :

- Contrat de délégation de service public des Côtes d'Arey,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public Loire-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public de Chasse-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public de Jardin,
- Contrat de délégation de service public de Pont-Evêque,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public secteur de l'Amballon,
- Contrat de délégation de service public secteur Nord de Vienne,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de Gerbey Bourrassonnes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Pour la 20, c'est pareil ? Nous prenons acte. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. ENVIRONNEMENT – Déchets ménagers : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - 2022

Jean TISSOT : « Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, qui est joint à la délibération suivante, est un document obligatoire, destiné notamment à l'information des usagers. Il présente le service, les événements marquants, ainsi que les indicateurs financiers et techniques.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs sujets structurants. Nous avons étudié la mise en place d'une tarification incitative, adopté notre stratégie pour le tri des déchets alimentaires, et lancé l'élaboration du nouveau « PLPDMA », plan pour la réduction de nos déchets. Dans ce cadre, pour la 1^{ère} fois, une enquête téléphonique et en ligne du service a été réalisée. Depuis, la concertation s'est poursuivie avec les usagers. Nous avons également initié une coopération avec la Métropole de Lyon, pour limiter l'enfouissement pendant les arrêts techniques de l'usine d'incinération Tredi à Salaise.

En matière de sensibilisation, prévention, et réduction des déchets à la source, les animations scolaires et périscolaires ont repris un bon rythme avec 1 577 élèves de primaires sensibilisés. Le service a participé à 7 manifestations pour promouvoir les bonnes pratiques : tri, consommation de l'eau du robinet, compostage. Concernant le compostage, notons plusieurs temps de formations, et des animations dans le cadre de la quinzaine nationale « Tous au compost ».

En matière de collecte, nous avons eu à déplorer des difficultés au printemps et à l'été avec notre prestataire de collecte des apports volontaires. Durant l'année 2022, le service déchèteries a été impacté par 14 journées de canicule avec adaptation des horaires, notons également une multiplication des agressions verbales et physiques des agents.

50 600 tonnes de déchets ont été pris en charge par l'Agglo en baisse de plus de 8% par rapport à l'année précédente, ce qui est encourageant. Les efforts doivent être poursuivis pour réduire nos productions de déchets et leur part valorisée sous forme de matière ou énergétique.

Sur le plan financier, l'investissement de l'ordre de 850 k€ est en baisse, mais les dépenses de fonctionnement de plus de 11,6 M€ augmentent de 8% par rapport à 2021 notamment du fait de la hausse du coût de traitement.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui, Monsieur BINET. »

Erwann BINET : « Ce sera ma dernière intervention du conseil.

D'abord pour valoriser le fait qu'on a une baisse de 5% des OMR, c'est une tendance intéressante sur 1 an. C'est assez important car on n'était pas sur cette trajectoire les années précédentes donc c'est plutôt une bonne chose.

Première question : il est constaté une baisse inexpliquée du nombre de demandes de composteurs en 2022, 466 contre 601 en 2021, donc est-ce que c'est purement conjoncturel, au regard des chiffres qu'on peut avoir en octobre 2023 ? Ou est-ce que c'est plus grave ? Dans la mesure où on va devoir ne plus mettre les biodéchets dans nos poubelles vertes à partir du 1^{er} janvier 2024. Cette tendance m'inquiète un peu si elle devait se confirmer en 2023. Donc en 2023, as-tu des chiffres qui permettent de dire que c'est accidentel ?

Puis une remarque plus qu'une question, Monsieur le Président je trouve dommage que nous n'ayons pas les chiffres des dépôts sauvages, dépôts qui devraient être dans nos déchèteries plutôt que d'être sur nos routes rurales, nos chemins, nos champs etc.

Évidemment c'est une compétence de salubrité publique de pouvoir de police du maire, mais depuis 2020 on peut le transmettre au Président de l'Agglo et je pense qu'il y aurait une logique à ce qu'on traite les dépôts sauvages en intercommunalité car les Interco ont plus de moyens et de réactivité. Je ne dis pas ça pour les petites communes qui font un travail énorme là-dessus mais je trouve franchement que cela serait une compétence parfaite pour l'Agglo. Et vraiment en cohérence avec la gestion des déchets. »

Jean TISSOT : « Sur le point des composteurs, à titre d'exemple nous avons organisé une réunion de formation sur Villette de Vienne, on a touché 610 personnes et distribué 450 composteurs en 2023 rien que sur cette

commune. Les gens ont été intéressés durant les 3/4h de formation et personne n'a regardé sa montre avant la fin, tout le monde avait l'air intéressé et il y a eu des questions. »

Thierry KOVACS : « On avait effectivement une baisse en 2022, ce qu'on constate c'est qu'on est en train de se préparer à l'échéance du 31 décembre 2023 où nous devons mettre en œuvre des solutions. Il y a un gros travail qui a été fait par les services pour relancer de la communication autour de cette échéance.

Il y a 3 options :

- Le compostage individuel pour ceux qui ont un jardin ; des réunions sont programmées commune après commune. Il y a eu celle de Villette de Vienne, celle de Chasse sur Rhône (220 composteurs distribués) et pour Vienne plusieurs réunions seront organisées pour développer la solution du compostage individuel car c'est la première des solutions.
- Malheureusement tout le monde n'a pas de jardin individuel donc là où c'est possible nous allons développer les composteurs collectifs avec l'intervention d'un agent qui entretiendra ces composteurs collectifs.
- Et dans les zones les plus urbaines, où il n'y a pas d'espaces publics, il va être mis en place des collecteurs de biodéchets ; on s'est inspiré de ceux qui ont été installés sur Lyon, les bacs avec des capots, et qui commenceront à être déployés dans les prochaines semaines. »

Maryline SILVESTRE : « Vous commencerez à les voir début octobre et en fonctionnement le 16 octobre sur Vienne. »

Thierry KOVACS : « Ensuite il faudra s'assurer du débouché de tout ça. C'est un sujet. La Région a financé des plateformes de compostage sur la région. La première utilisation c'est le compost, puis il y a la méthanisation. On a un projet de méthaniseur sur notre territoire ; un projet sur Eyzin-Pinet qui pourra accepter encore des biodéchets car le projet Agrométha va enfin voir le jour. Nous devrions poser la première pierre prochainement, c'est une bonne nouvelle pour notre territoire, c'est la production d'énergie.

Après sur les dépôts sauvages, je ne suis pas sûr que beaucoup de collectivités dans leurs bilans de collecte des déchets décomptent les dépôts sauvages.

Sur la réactivité, je pense que les communes sont plus réactives que l'intercommunalité, du point de vue de la proximité de la constatation d'une infraction, premier élément. On ne peut pas imaginer que le service de l'Agglo face le tour de tous les chemins donc ça reste un signalement fait par commune.

Deuxièmement, ça pose quand même la question des pouvoirs de police ; il y a des pouvoirs de police du maire et les maires n'ont pas souhaité transférer les pouvoirs de police au Président de l'Agglo, c'est leur volonté.

Troisièmement sur les moyens à mettre en œuvre, entre l'intervention des services techniques dans chaque commune, qui est à proximité et qui peut agir, et des camions qu'on va faire partir de nos dépôts de l'Agglo je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution au niveau du bilan carbone. On prendrait une délégation et on la restituerait aux communes pour une question d'efficacité ! Je suis ouvert avec mes collègues et on mettra ça à l'ordre du jour d'un prochain Bureau, on décidera ensemble de ce qu'ils souhaitent faire. Il faut bien qu'on mesure tout mais je ne suis pas sûr que depuis St Alban il soit bien judicieux d'aller ramasser les dépôts sauvages par exemple à Longes ; on va demander au service technique de la commune de le faire. Donc finalement si c'est pour reconfier à la commune de Longes par délégation cela et puis surtout si c'est pour vous retirer la contribution de compensation, chers collègues, pour porter cette compétence et puis pour la redistribuer ensuite ; mais je suis ouvert pour que nous ayons une discussion en Bureau avec l'ensemble des maires.

Erwann BINET : « Chez nos voisins, la grosse collectivité à côté, avec des moyens différents, a pris la compétence. C'est pourtant moins souple, la Métropole est une collectivité très lourde à gérer et pourtant ils sont très réactifs sur les dépôts sauvages ; c'est-à-dire qu'au premier signalement de la commune la Métro a un circuit et évidemment il n'y a pas de camion qui fait les chemins toute la journée ; la commune signale le dépôt sauvage et dans la journée c'est retiré. »

Thierry KOVACS : « On parle de la Métro qui a plusieurs centres de départ mais là on en a qu'un sur du secteur très urbain donc je ne suis pas sûr que l'on puisse dupliquer le modèle de la Métropole au territoire de Vienne Condrieu Agglomération. »

Frédéric BELMONTE : « De plus c'est faux, à Lyon 7^{ème} il y a des dépôts sauvages dans les rues qui ne sont pas retirés. Les retraits ce n'est pas tous les jours, arrêtons de dire n'importe quoi ! »

Jean TISSOT : « Vous ne pensez pas que ce qui serait judicieux c'est que quand les dépositaires de dépôts sauvages sont identifiés qu'ils puissent être sanctionnés, c'est la première des choses. Nous avons réussis sur 10 à en identifier 6 car ils ont eu l'intelligence de laisser leur numéro de téléphone dans les déchets, ils ont dit : « on va venir enlever nos déchets », « on va faire un don pour votre CCAS » par contre quand ils sont amendés de 1 500€ la discussion n'est plus la même car ce n'est jamais eux mais leur chauffeur. Le souci que j'ai c'est qu'ils ne sont pas sanctionnés. »

Thierry KOVACS : « Je vous rappelle qu'au-delà d'un PV, vous pouvez faire ce qu'on a fait à la ville de Vienne ; vous prenez une délibération, vous émettez un titre de recettes, ça dépend de la taille du dépôt car un simple carton c'est 100€ et on va jusqu'à 1 500€ pour un dépôt plus important. C'est une délibération du conseil ce n'est pas un PV, vous n'avez donc pas à aller à la gendarmerie, vous constatez par un agent assermenté, vous constatez l'adresse, vous émettez le titre de recettes et le trésorier envoie le titre de recettes à la personne. On en fait tous les mois même toutes les semaines à Vienne aujourd'hui. »

Martin DAUBREE : « Pour finir je dirais que le gros avantage pour certaines communes c'est qu'elles ont une police municipale et que le PV ça va très vite, on l'a sous la main il fait l'enquête et c'est fini. Par contre l'Agglo n'a pas de policiers. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Nous prenons acte je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport d'activité 2022 du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. ENVIRONNEMENT – Gestion des déchets – Réponse Appel à Manifestation d'Intérêt d'ECOSYSTEM pour l'installation d'un système de vidéo-protection en déchèterie

Jean TISSOT : « Nous avons prévu d'implanter un système de vidéo-protection sur les déchèteries d'Ampuis, Vienne, Villette de Vienne et Pont Evêque afin de lutter contre les intrusions et sécuriser les agents. Vous vous rendez compte que nous avons besoin de sécuriser nos agents.

Je vous précise que presque chaque weekend l'une de nos déchèteries fait l'objet d'une intrusion. Par ailleurs, comme l'a souligné Jean Tissot, les agressions envers les agents sont en augmentation. La vidéosurveillance permettra de les sécuriser.

Le nouveau contrat de prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques dits « D3E » avec l'Eco Organisme ECOSYSTEM nous permet de disposer d'une aide à l'investissement. Elle pourrait aller jusqu'à 14 000 €. Cela sous réserve de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et certains critères comme la fourniture d'une délibération.

Je vous invite donc à approuver l'installation d'un système de vidéosurveillance, et d'autoriser le dépôt d'un dossier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de l'Eco-Organisme ECOSYSTEM. »

Thierry KOVACS : « Nos déchets sont devenus des ressources qui ont de plus en plus de valeurs. Donc effectivement on en est amené à mettre des caméras de vidéoprotection dans les déchèteries.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

AUTORISE l'installation d'un système de vidéosurveillance sur ses déchèteries fixes.

AUTORISE le dépôt d'un ou des dossiers dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation d'un système de vidéo-protection en déchèterie auprès de l'Eco-Organisme ECOSYSTEM.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. ENVIRONNEMENT – Économie circulaire : Cession de matériel inutilisé – Vente en ligne et don de matériel divers

Maryline SILVESTRE : « En matière de transition écologique et d'économie circulaire, l'Agglo se doit d'être exemplaire pour entraîner l'ensemble des acteurs du territoire. Pour mémoire, nous avons engagé une démarche d'achat responsable en formant nos agents, et en adaptant nos cahiers des charges.

Il s'agit aujourd'hui d'aborder le sujet de fin de vie des objets et matériels acquis par l'Agglo pour les besoins des services.

Comme présenté dans la délibération, il vous est proposé d'utiliser deux plateformes afin de favoriser la vente aux enchères (AgoraStore) ou le don (site dons.encheres-domaine.gouv.fr) tout en respectant le cadre réglementaire qui s'impose aux biens des collectivités.

Une petite précision pour la vente aux enchères, sur la plateforme AgoraStore, ça permet à un ensemble d'acheteurs très large de pouvoir acquérir les biens de la collectivité, aussi bien des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Par contre pour le site du don, ça ouvre simplement le don possible aux établissements publics territoriaux et également aux associations. Quand on utilisera cette plateforme c'est aussi intéressant de le savoir pour les communes ; on essaiera de faire une communication auprès des associations et des communes qui pourraient être intéressées par du matériel.

Ceci permettra de donner une seconde vie aux matériels plutôt que de les conserver inutilement ou les apporter en déchèterie alors qu'ils peuvent encore servir. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe du recours à une plate-forme de mise en vente en ligne des matériels réformés de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. VOIRIE – PDM : versement d'un fonds de concours pour la création d'un cheminement piéton à Chasse-sur-Rhône

Richard BONNEFOUX : « Nous avons délibéré le 31 janvier sur les principes de versement de fonds de concours aux communes dont les projets concourent à la mise en œuvre du PDM.

C'est le cas du projet de la commune de Chasse-sur-Rhône, qui consiste à créer un accès piéton à la rue des écoles, via le chemin des roues, depuis l'extrémité de la rue Jean Moulin jusqu'au parc Haour, ce qui permettra notamment aux piétons de rejoindre en sécurité la mairie et la bibliothèque municipale depuis les écoles.

Le montant des travaux est de 9 760 € HT. Je vous propose d'approuver le versement à la commune d'un fonds de concours de 4 880 € HT. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Oui, Monsieur BOUVIER. »

Christophe BOUVIER : « Le montant de 9 000€ c'est la dépense subventionnable et non la totalité du coût.

Cela va permettre de réaliser une partie du programme « Petite ville de demain » dans le cheminement piéton du centre-ville de Chasse-sur-Rhône. Donc c'est un maillage qui est essentiel pour relier l'école primaire et maternelle à la bibliothèque et au quartier de la mairie sans passer par la rue de la République, ce qui va être très sécuritaire pour les enfants.

Cette délibération a été également approuvée hier en conseil municipal sans débat. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement de 4 880 € à la commune de Chasse-sur-Rhône au titre du Plan de Mobilité pour la création d'un cheminement piéton entre l'extrémité de la rue Jean Moulin et le parc Haour.

Si les dépenses réelles sont inférieures au montant prévisionnel, les montants accordés seront ajustés selon les coûts réels à 50 % du reste à charge HT de la commune. La commune dispose d'un délai de deux ans pour achever les travaux.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec la commune tout document afférent à la présente délibération, et notamment la convention d'attribution de fonds de concours.

25. VOIRIE – Charte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité

Richard BONNEFOUX : « Les infrastructures de mobilité, c'est-à-dire l'ensemble des routes, autoroutes, pistes cyclables, et autres cheminements piétons, jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale de notre pays, pour les transports et déplacements. Maintenir un bon niveau de service de la voirie est donc un enjeu crucial.

Cependant, en plus de leur état, leur aménagement et leur gestion doivent prendre en compte le respect des impératifs de développement durable.

En 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Un nouvel appel est initié aujourd'hui pour un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Dans ce cadre, le département du Rhône a fédéré l'ensemble des EPCI de son territoire afin d'élaborer une nouvelle charte d'engagement, à l'horizon 2030. Cette charte doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité, et d'apporter des réponses adaptées aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société. Cette charte confirme également la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

Les objectifs de charte portent sur les 6 engagements suivants :

- développement d'une infrastructure bas carbone et valorisation des pratiques vertueuses en matière de réalisation et d'entretien (chantiers bas carbone) ;
- adaptation des interventions sur les infrastructures en fonction de leur environnement ;
- adaptation des infrastructures au changement climatique ;
- préparation des infrastructures aux nouveaux usages et conception d'infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité dans le respect de la diversité des usages ;
- partager des pratiques, mutualisation des expérimentations et développement d'une culture commune ;
- amélioration des conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens.

A ce jour, la mise en œuvre des objectifs de la charte par l'Agglo se traduit de la façon suivante :

- augmentation des enrobés tièdes et à froid, ce sont de nouvelles techniques qui sont développées ;
- augmentation des enrobés recyclés ;

- intégration de matériaux externes aux chantiers ;
- assurer un bilan environnemental des chantiers de renouvellement et de couches de roulement ;
- consolidation du critère environnemental dans les marchés ;
- amélioration des pratiques d'exploitation routière.

Ces engagements sont déclinés dans la charte qui est proposée en annexe et ce soir nous vous proposons d'approuver la démarche de cette charte qui rejoint pleinement celle de notre PCAET, aussi je vous propose d'y adhérer. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'engagement de Vienne Condrieu Agglomération dans la charte des acteurs des infrastructures de mobilités initiée par le département du Rhône, dont le projet est joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

26. VOIRIE – Convention de superposition d'affectation avec la CNR pour l'aménagement des quais bus du collège de l'Isle

Richard BONNEFOUX : « C'est un très bel aménagement que nous avons inauguré le 12 septembre dernier le nouvel aménagement des quais de desserte des bus scolaires devant le collège de l'Isle, à Vienne. Le périmètre de ces travaux, en bordure du Rhône, recouvre en partie la zone qui fait l'objet d'une concession de l'Etat à la CNR. Une autorisation provisoire avait été donnée par la CNR pour les travaux.

Il convient maintenant de régulariser cette occupation par une convention de superposition d'affectation, l'affectation pour les aménagements et sécurisation de l'aire de bus du collège de l'Isle venant s'ajouter à l'exploitation des aménagements du fleuve Rhône confiée à la CNR.

Je vous propose d'approuver cette convention de superposition d'affectation. »

Thierry KOVACS : « On concilie sécurité des élèves, désimperméabilisation et renaturation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de superposition d'affectation avec la CNR, jointe à la présente convention

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec les communes tout document afférent à la présente délibération, et notamment la convention de superposition d'affectation.

27. ENVIRONNEMENT – Transition énergétique : Photovoltaïque, modification du titulaire de la Convention d'Occupation Temporaire de la toiture du stade nautique Françoise Clavery Bouysson

Virginie OSTOJIC : « Il s'agit là d'une délibération d'ordre juridique et administratif, concernant les panneaux photovoltaïques du stade nautique Françoise Clavery Bouysson que nous venons d'inaugurer, panneaux qui sont d'ores et déjà en fonctionnement. Et je confirme que l'inauguration était vraiment très bien.

La société VALEQUI, avec laquelle nous avons signé le contrat d'occupation de la toiture, nous a demandé de changer le titulaire du contrat pour la société VALHIOS, du fait d'une réorganisation interne entre filiales au sein de la holding VALENERGIES. Cette modification n'a pas d'incidence pour l'Agglo, le contenu de la convention n'est pas modifié.

Je vous invite à approuver cette modification. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

PREND ACTE de la réorganisation de la holding VALENERGIES et de la création de sa filiale VALHIOS.

DONNE son agrément pour transférer la Convention d'Occupation Temporaire signée avec la société VALEQUI, à la société VALHIOS, également filiale de VALENERGIE, les engagements de la convention restant inchangés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant concernant ce transfert, et tous documents afférents à la présente délibération.

28. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Conditions d'accès du corps des sapeurs-pompiers nageurs sauveteurs sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson

Virginie OSTOJIC : « Cette délibération a pour but de faciliter les conditions d'accès des sapeurs-pompiers au stade nautique Françoise Clavery-Bouysson.

Dans le cadre de leurs missions, les sapeurs-pompiers sont amenés à intervenir sur des risques aquatiques.

Sur le territoire de l'Agglo, 3 centres de secours traitent ce risque au quotidien avec une quarantaine de nageurs sauveteurs en capacité d'intervenir sur les plans d'eau, rivières, fleuves.

Une trentaine de nageurs-sauveteurs professionnels exercent sur le centre de secours de Vienne, les autres étant volontaires et répartis sur les centres de Sainte-Colombe (10 personnes) et de Condrieu (2 personnes).

Afin d'assurer leurs missions de service public, ces nageurs-sauveteurs doivent maintenir au quotidien leur forme et notamment s'entraîner en milieu aquatique.

Il est proposé la mise à disposition gratuite des bassins par convention pour les nageurs sauveteurs professionnels qui viendront sur des créneaux qui leur seront alloués.

Pour les nageurs sauveteurs volontaires, l'accès sera gratuit pendant les horaires d'ouverture au public, hors support magnétique.

Je vous invite à approuver ces dispositions. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE les conditions suivantes de mise à disposition du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson pour les nageurs sauveteurs des centres de secours de Vienne Condrieu Agglomération, afin de répondre à un objectif d'intérêt général :

- Centre de secours de Vienne :

Mise à disposition gratuite des bassins par convention en dehors des heures d'ouverture au public, au même titre que le mouvement sportif pendant les créneaux suivants :

- Mercredi de 8h à 9h30 (bassin Inox)
- Samedi de 8h à 9h (bassin Inox)

- Centres de secours de Sainte-Colombe et de Condrieu :

Mise à disposition gratuite des bassins sur présentation de la carte professionnelle et de la liste des nageurs-sauveteurs transmise par le SDMIS (crédit de 50 heures par carte valable pour une année scolaire, hors support magnétique) pendant :

- o les créneaux d'ouverture au public (environ 12 sapeurs-pompiers), ces sapeurs-pompiers volontaires ne pouvant se libérer sur les créneaux proposés aux sapeurs-pompiers professionnels au regard de leurs contraintes professionnelles.

DIT que ces modalités de mise à disposition sont applicables pour l'année scolaire 2023-2024. Un point sera fait à l'issue de cette année afin de déterminer les modalités de reconduction (ajustement des créneaux et/ou du volume d'heures).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. SYSTEMES D'INFORMATION ET TELECOMMUNICATIONS – Numérique des écoles : France 2030 - projet «Territoire Numérique Educatif» de l'Isère

Lévon SAKOUNTS : « Pour rappel, la communauté d'Agglomération a adopté en septembre 2022 Le « Schéma Numérique des Ecoles 2022-2026 » qui a une ambition forte de numérisation de nos écoles.

A ce jour, une première phase de ce plan pluriannuel a été déployée avec un socle numérique dans les écoles élémentaires notamment et nous avons touché une subvention de 232 000€ pour nous accompagner dans ce déploiement.

Les territoires numériques éducatifs aujourd'hui offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à plusieurs ambitions liées au numérique dans les écoles. Notre département fait partie des départements qui font l'objet d'expérimentation par l'Etat pour le déploiement du territoire numérique éducatif. En Isère, le lancement du TNE a eu lieu le 20 septembre 2022 et c'est un programme sur 3 ans doté d'une enveloppe de 13 millions d'euros ; le Département de l'Isère est donc chef de file sur ce projet.

Les actions de notre schéma numérique des écoles 2022-2026 s'inscrivent pleinement dans le dispositif TNE de l'Isère et donc nous en avons profité pour déposer une demande de subvention en lien avec le Département dans le cadre de ce TNE. Il a été alloué la somme de 627 484,42 € à Vienne Condrieu Agglomération, ce qui nous permet d'accélérer notre plan numérique dans les écoles de notre territoire.

Je précise simplement que cette subvention est affectée sur les écoles qui sont sur la partie Isère de l'Agglo.

Aussi, aujourd'hui il est proposé d'acter l'engagement de l'Agglo dans l'appel à projet des territoires numériques de l'Isère et de donner l'autorisation au Président de signer la convention afférente avec le Département de l'Isère.

Et je voudrais remercier le Département qui nous a bien aidé sur l'obtention de cette subvention. »

Thierry KOVACS : « Merci au Département et à nos conseillers départementaux.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

APPROUVE l'engagement de Vienne Condrieu Agglomération dans l'appel à projets « Territoire Numérique Educatif » de l'Isère,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le département de l'Isère, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – Actualisation

Claudine PERROT-BERTON : « Je vous propose la désormais traditionnelle délibération de suivi de nos effectifs.

Plusieurs créations de postes nous sont proposées :

- La 1^{ère} d'entre elle, à la direction petite enfance, concerne un poste d'éducateur de jeunes enfants mobile, pour permettre d'intervenir sur l'ensemble des EAJE du territoire et ainsi palier à l'absentéisme. Ce poste vient ainsi renforcer le pool de remplacement existant dans la direction.
- Au sein de la direction de l'environnement, la création d'un poste de chargé de mission énergies renouvelables et photovoltaïque relevant du cadre d'emplois des ingénieurs est proposée. Il est précisé que ce poste s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet ADEME/CNR auquel l'Agglo a candidaté, et pourrait par conséquent faire l'objet de subvention.
- Toujours au sein de la direction de l'environnement, il est proposé la création d'un chargé de mission compostage de catégorie C pour une durée de 3 ans. J'ajoute que ce poste est soutenu financièrement par l'ADEME, à raison de 30 000 € par an pendant 3 ans.
- Enfin, au sein de la direction de la Cohésion sociale, la création d'un poste de coordinateur du Conseil Local en Santé Mentale à temps non complet 70% est proposée. Il est précisé que ce poste fera l'objet d'un cofinancement substantiel de l'ARS à hauteur de 35 000 € pour un temps complet destiné au Conseil Local de Santé et CLSM.

La délibération propose enfin la transformation de 3 postes, suite à des promotions internes actées par le Centre de Gestion de l'Isère.

Je vous propose d'approuver cette délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
	1 éducateur de jeunes enfants
	1 ingénieur
	1 attaché TNC 70%

Mise en œuvre des propositions en matière de promotion interne	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 technicien principal 2 ^{ème} classe	1 ingénieur
1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 rédacteur
1 agent de maîtrise principal	1 technicien

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Thierry KOVACS : « Il s'agit des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez confiée au Président ainsi que la passation des marchés publics. Est-ce que ce rapport amène des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°23-31 : Bail administratif précaire avec la SAS VFD

N°23-32 : Convention type avec l'éco-organisme agréé Eco TLC – Refashion pour la collecte séparée des TLC usagers.

N°23-54 : Consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de Novasep Finorga sur la commune de Chasse-sur-Rhône.

N°23-55 : Souscription d'un Prêt Environnemental et Social à taux de marché auprès de la Société Générale pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération.

N°23-56 : Demande de subvention au Département de l'Isère pour le fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale de Vienne Condrieu Agglomération.

N°23-57 : Convention de partenariat avec Emmaüs 2023-2025 pour la récupération en vue de réutilisation ou de réemploi de déchets captés dans les déchèteries.

N°23-58 : Pont-Evêque – rue Louis Leydier – Travaux séparatif EU – Refacturation de frais de branchement aux riverains.

N°23-59 : Autorisation environnementale du système d'assainissement de Vienne en vue du raccordement de 7 communes de Bièvre Isère Communauté et de Charantonay.

N°23-60 : Sortie du patrimoine – budget immobilier d'entreprises vers le budget zones d'activité économique.

N°23-61 : Bail administratif précaire avec la SAS Cars Faure.

N°23-62 : Exercice du droit de préemption sur un bien situé 454 rue Louis Breguet à Pont-Evêque (38780) cadastré AI 162 appartenant à la SCI EPH.

N°23-63 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien cadastré AP 207 – AP 208 et AP 2010 sis 351 Route de Givors 38670 Chasse-sur-Rhône.

N°23-64 : Conventions de mise à disposition des équipements sportifs de Vienne Condrieu Agglomération avec les utilisateurs, année 2023-2024.

N°23-65 : Conventions de mise à disposition des équipements aquatiques de Vienne Condrieu Agglomération avec les utilisateurs, année 2023-2024.

N°23-66 : Contrat de prêt à usage sur la commune de Pont-Evêque avec l'exploitation agricole «EARL de la Coupe».

N°23-67 : Bail précaire avec Initiative Isère Vallée du Rhône – Bureaux au bâtiment ELLIPSE à Vienne.

N°23-69 : Demande de subvention auprès du Département du Rhône pour l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA par le PLIE de Vienne Condrieu Agglomération.

N°23-70 : Convention d'occupation précaire d'un terrain à usage de jardin sis lieudit la Plaine à Saint Romain en Gal (69560) à M. PRATG et Mme WAUCQUIER.

N°23-71 : Convention d'occupation précaire d'un terrain à usage de jardin sis lieudit la Plaine à Saint Romain en Gal (69560) à M. BOURASSIN.

N°23-72 : Signature d'une convention d'assistance juridique pour accompagner l'Agglomération dans l'analyse de problèmes juridiques et assister les élus et les services communautaires.

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M23-077 : marché conclu avec l'entreprise INTERSTICE pour la déclaration de projet de PLU à Chuzelles pour un montant maximum de 19 210 € H.T.

M23-079 : marché conclu avec l'entreprise AUA ARCHITECTE pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Reventin-Vaugris pour un montant maximum de 13 800 € H.T.

M23-081 : marché conclu avec l'entreprise FANTONI pour les travaux de réaménagement partiel de l'EAJE les P'tits Mariniers à Chasse/Rhône, lot 1 : démolition, cloisons faux plafonds peinture pour un montant de 29 000,21 € H.T.

M23-082 : marché conclu avec l'entreprise BERGANIN pour les travaux de réaménagement partiel de l'EAJE les P'tits Mariniers à Chasse/Rhône, lot 2 : menuiseries bois intérieures pour un montant de 30 465 € H.T.

M23-083 : marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de réaménagement partiel de l'EAJE les P'tits Mariniers à Chasse/Rhône, lot 3 : faïence, carrelage, sols souples pour un montant de 16 934,15 € H.T.

M23-084 : marché conclu avec l'entreprise MOULIN SERGE pour les travaux de réaménagement partiel de l'EAJE les P'tits Mariniers à Chasse/Rhône, lot 4 : plomberie pour un montant de 14 472 € H.T.

M23-085 : marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de réaménagement partiel de l'EAJE les P'tits Mariniers à Chasse/Rhône, lot 5 : électricité pour un montant de 19 805 € H.T.

M23-086 : marché conclu avec l'entreprise MARTINON pour les travaux de réaménagement partiel de l'EAJE les P'tits Mariniers à Chasse/Rhône, lot 6 : équipements de cuisine pour un montant de 14 863,68 € H.T.

M23-087 : marché conclu avec le groupement d'entreprises AMON RE/SCAT pour l'opération de mesures de la qualité de service sur le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant maximum de 160 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (4 ans).

M23-088 : accord cadre à bons de commande conclu avec LES ATELIERS GUEDJ – SAS AG pour l'impression numérique et en sérigraphie, sur supports vinyle, plastique, textile, métallique. Lot 1 petits adhésifs pour un montant maximum de 60 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (2 ans).

M23-089 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise LES ATELIERS GUEDJ – SAS AG pour l'impression numérique et en sérigraphie, sur supports vinyle, plastique, textile, métallique. Lot 2 grands adhésifs pour un montant maximum de 40 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (2 ans).

M23-090 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise LES ATELIERS GUEDJ – SAS AG pour l'impression numérique et en sérigraphie, sur supports vinyle, plastique, textile, métallique. Lot 3 Bâches, kakémonos et stands parapluies pour un montant maximum de 54 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (2 ans).

M23-091 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise LES ATELIERS GUEDJ – SAS AG pour l'impression numérique et en sérigraphie, sur supports vinyle, plastique, textile, métallique. Lot 4 Panneaux pour un montant maximum de 60 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (2 ans).

M23-093 : marché conclu avec le groupement CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE / CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE pour la mission de diagnostic agricole du PLUi de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 37 475 € H.T.

M23-094 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et pose de signalisation verticale pour un montant maximum de 1 000 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (4 ans). Marché passé en groupement de commande avec les communes adhérentes.

M23-095 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise TAMO pour la fourniture et livraison d'articles pour les trousseaux de premiers secours pour un montant maximum de 25 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (4 ans).

M23-096 : marché conclu avec l'entreprise SLETEC pour la mission d'Ordonnancement-Pilotage-Coordination relative à la rénovation d'un mur de soutènement et à la création d'un belvédère sur la commune de Tupin et Semons pour un montant de 17 250 € H.T.

M23-097 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise MESSIDOR pour le service de lavage, vérification, comptage et livraison de gobelets réutilisables pour un montant maximum de 15 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (4 ans).

M23-098 : marché conclu avec l'entreprise AKTION INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en accessibilité de la piscine de Loire sur Rhône pour un montant de 6 950 € H.T.

M23-099 : marché conclu avec l'entreprise GEG Source d'énergies pour la fourniture d'électricité pour un montant de 75 651,68 € H.T.

M23-100 : marché conclu avec l'entreprise BERTHET CONSULTANT pour la mission d'accompagnement à l'élaboration et à l'écriture de la nouvelle contractualisation politique de la ville sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 24 300 € H.T.

M23-101 : marché conclu avec l'entreprise ICDF pour la mission CSPS liée à la requalification du cours Brillier et l'extension de la halte fluviale et requalification des espaces publics pour un montant de 13 606,25 € H.T.

M23-102 : marché conclu avec l'entreprise SUEZ ORGANIQUE pour le curage des lagunes et épandage des boues pour une valorisation agricole (commune de Meyssiez) pour un montant de 13 069,71 € H.T.

M23-105: accord cadre à bons de commande conclu avec le groupement d'entreprise COLLECTIVITES CONSEILS / PYRAU SOCIETE D'AVOCATS pour la mission d'assistance juridique, technique et financière liée au renouvellement des contrats de délégation de service public de l'assainissement VCA/Syndicat Rhône Gier (sur une partie des prestations) pour un montant maximum de 100 000 € HT pour la partie Vienne Condrieu Agglomération et pour un montant maximum de 20 000 € HT pour la partie Syndicat Rhône Gier.

M23-106 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise EMZ ENVIRONNEMENT pour la fourniture d'abri bacs pour la collecte des déchets alimentaires pour un montant maximum de 1 000 000 € H.T sur la durée totale du marché (4 ans).

M23-107 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise CASAL SPORT-SPORTS ET LOISIRS pour la fourniture et pose de matériels de sport et pièces détachées, lot 1 : matériel de sport intérieur et extérieur, pour un montant maximum de 75 000 € H.T. sur la durée totale du marché (3 ans).

M23-108 : marché conclu avec l'entreprise MOUNARD TP pour les travaux d'effacement du seuil ZI Leveau Amont pour un montant de 13 810 € H.T.

Avenants aux marchés

M22-006B AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise GEOSAT pour la réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Lot 1 : Constitution d'un référentiel topographique à très grande échelle (RTGE) pour une modification de la clause de révision.

M22-006C AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise ARPENTEURS pour la Réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Lot 1 : Constitution d'un référentiel topographique à très grande échelle (RTGE) pour une modification de la clause de révision.

M21-061 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise ALPHA B / SIEL pour les travaux de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal, lot 17 : signalétique pour un montant inchangé (avenant de transfert -fusion)

M23-015 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MARTIN F pour les travaux de réaménagement du local gardien de la déchetterie de Vienne- lot 3 pour un montant de 75 € H.T.

M20-145 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise AM SECURITE pour la télésurveillance et gardiennage des bâtiments communaux et intercommunaux pour un montant de 396 € H.T.

M19-084 AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise BUREAU VERITAS pour la mission CT pour les travaux de modernisation du stade nautique de St Romain en Gal pour un montant de 4 676,4 € H.T.

M23-003 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MILLET NIVON pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 1 pour un montant en moins-value de 3 632,17 € H.T.

M23-004 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MARTIN G pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 2 pour un montant en moins-value de 3 483,09 € H.T.

M23-005 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BERGANIN MENUISERIE pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 3 pour un montant de 9 460 € H.T.

M23-006 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise FANTONI pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 4 pour un montant de 11 027,5 € H.T.

M23-007 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise RASTELLO pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 5 pour un montant en moins-value de 7 036,77 € H.T.

M23-009 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MOULIN pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 7 pour un montant de 1 297 € H.T.

M23-010 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux d'aménagement de l'EAJE et de RPE du château de Malissol, lot 8 pour un montant de 1 100 € H.T.

M23-033 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise LATITUDE pour la modification 2 du PLU de VIENNE pour un montant de l'allongement du délai d'affermissement des tranches optionnelles 1,2 et 3 (sans incidence financière)

M23-037 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise COLLECTION ARCHITECTES pour la MOE relative à la création d'un belvédère sur la commune de Tupin et Semons pour montant de 2 771,42 € HT (passage au forfait définitif)

M21-056 AVE9 : Avenant conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal, lot 12 : carrelage faïence pour un montant de 1 970 € H.T.

M21-058 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise BC INOXEO pour les travaux de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal, lot 14 : bassin inox pour un montant de 500 € H.T.

M21-052 AVE3 : Avenant conclu avec l'entreprise ETS DENJEAN pour les travaux de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal, lot 18 : serrurerie pour un montant de 6 918,5 € H.T.

M21-049 AVE6 : Avenant conclu avec l'entreprise MANREY pour les travaux de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal, lot 5 : Couverture étanchéité pour un montant de 993,84 € H.T.

M21-063 AVE9 : Avenant conclu avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE pour les travaux de modernisation du stade nautique de Saint Romain en Gal, lot 19 traitement d'eau pour un montant de 5 123,4 € H.T.

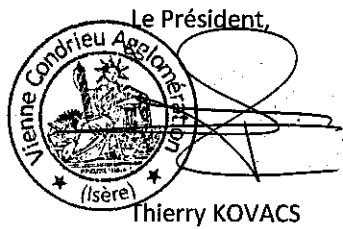
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

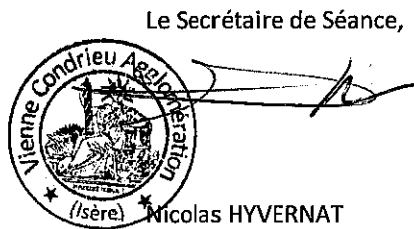
L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 21h00.

Thierry KOVACS : « Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous savez que comme à l'accoutumé vous êtes invités à partager un petit moment récréatif.

Merci au public et à la presse qui sont également invités à partager le buffet. »

Le Président,

Thierry KOVACS

Le Secrétaire de Séance,

Nicolas HYVERNAT